

Le prix de la division...

Inutile de chercher un coin de sable où se plonger la tête : la politique de destruction sociale menée par le gouvernement ne s'infléchira pas. Retraites, UNEDIC, Sécurité Sociale, retrait de l'Etat, suppression des jours fériés, remise en cause des 35 heures, du droit de grève... autant de changements qui reflètent une volonté de revanche historique des « grands », des possédants sur ceux qui n'ont à vendre que leur force de travail. Individualisme, précarité, flexibilité, est-ce là ce que nous voulons pour les salariés et les citoyens de demain ?

Facilités par le manque d'envergure des mobilisations et l'apathie quasi-générale, les manœuvres savamment orchestrées de division des salariés ne manquent pas :

Division Public/Privé tout d'abord, fabriquée de toutes pièces par le matraquage obsessionnel du mythique "fonctionnaire privilégié" (matraquage complaisamment relayé par la plupart des médias, mais bon... la détention d'armes d'intoxication massive n'est pas illégale !). Et pourtant... Aucun salarié du privé ne peut plus croire aujourd'hui que la réforme des retraites visait surtout les fonctionnaires. A l'inverse, aucun salarié du public, et principalement de l'éducation, ne peut ignorer les conséquences sociales, psychologiques et familiales des délocalisations.

Division encore, entre titulaires et travailleurs précaires. Dans tous les services publics, ou du moins ce qu'il en reste, ainsi que dans toutes les entreprises, des milliers de précaires, sous-payés et soumis au bon vouloir de petits chefs se sentent condamnés à la docilité et à la flexibilité dans l'indifférence quasi-générale. Et pourtant ... le recours massif à la précarité constitue un redoutable moyen de pression sur l'ensemble des salariés.

Division enfin, entre les catégories de personnels. Les surveillants-étudiants ont été sacrifiés et les personnels TOS (Techniciens et Ouvriers du Second degré) ont vu leur avenir incertain abandonné aux collectivités locales, sans que l'on observe pour autant une levée de boucliers majoritaire. A qui le tour, à présent ?...

Restent tout de même quelques points positifs. Et en premier lieu, les quelques liens interprofessionnels qui se sont tissés au printemps 2003, liens qui ressemblaient fort à une Solidarité renaissante.

Autre point positif, personne aujourd'hui ne peut plus prendre pour des agités alarmistes tous ceux qui crient depuis longtemps qu'un plan social, ça existe aussi dans le Service Public, que la titularisation sans conditions de tous les précaires est une priorité pour tous.

Sommaire

p1 Éditorial
p2&3 Titulaire...
précaire...solidaires!
p4&5 AGCS
p6 1er degré: mise en réseaux des écoles
p7 Les brèves
p8 US G10 Solidaire Oise

Dispensé de timbrage
Beauvais C. Dis.

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé en décembre 2004

Bulletin d'information du syndicat SUD Education Oise
N°CPPAP en cours
N° ISSN en cours
Dépôt légal en cours
Trimestriel n° 1 décembre 2004
Prix 1,5€ Abonnement 5€
Directeur de la publication : Antoine Lemoine
Imprimé par nos soins

Sud Education Oise
c/o Christophe Vaissière
121 rue Annoëpel
60430 Noailles
tel : 06 08 35 23 65
Email : Sudeduca-
tion60@aol.com
Site : http://
sudeducation60.free.fr

Titulaires...précaires...solidaires !

Quatre ans après l'hypocrite plan Sapin*, la précarité est en passe de devenir une norme de gestion du personnel :

Dans toutes les catégories, le recours massif et délibéré aux emplois précaires permet de compléter à moindre coût au déficit de recrutements et aux départs en retraite.

Ces non-titulaires, sous-payés et nommés loin de chez eux, ne sont pas plus considérés que des

kleenex ! Dans l'académie d'Amiens, sur 900 contractuels présents en juin, plus de la moitié n'avait pas d'affectation à la rentrée. Pour de très nombreux CES*, CEC*, emplois-jeunes*, assistants d'éducation*, contractuels* ou vacataires*, à la fin du contrat, c'est l'ANPE, ou bien l'aggravation de la précarité : combien de contractuels, embauchés pour l'année, ne se voient proposer ensuite que des vacances, généralement sur des remplacements de courte durée ou à

temps partiel ?

Les titulaires ne sont pas à l'abri du vent libéral: les TOS (Techniciens et Ouvriers de Service du 2nd degré), catégorie fortement précarisée, donc divisée, n'ont pu résister à la décentralisation... Une gestion à plusieurs vitesses des personnels permet, par la division, de faire pression sur les droits et les conditions de travail .

TITULARISATION DE TOUS SANS PREALABLE DE CONCOURS NI DISCRIMINATION DE NATIONALITE !

L'union fait la force : SUD Education Oise souhaiterait contribuer à la mise en place d'un collectif contre la précarité, toute la précarité. Alors, titulaire ou non, enseignant ou non, si tu es intéressé, fais-toi connaître en nous retournant ce bulletin :

Nom :	Prénom :
Tel :	
Lieu d'exercice :	
Titulaire (poste à préciser) :	
Non-titulaire (type de contrat, poste, durée à préciser) :	

* **Le plan Sapin**, dit de résorption de la précarité, a été mis en place en 2000.

Sur 1 million de précaires de la fonction publique seuls 430.000 ayants-droits (pas à la titularisation...mais à un examen professionnel, plus cynique encore envers ceux qui exerçaient depuis de nombreuses années) étaient concernés, du fait de l'exclusion, entre autres, des emplois-jeunes, CES, CEC et MA de moins de 5ans.

Le protocole Sapin équivalait donc à un plan de licenciement pour ceux qui en étaient exclus et ceux qui subissaient l'arbitraire des jurys.

Assistants d'Education :

dispositif voué à remplacer Aides-Educateurs et MI-SE (surveillants). Contrat de droit public, mais... précarité aggravée : contrat de 3 ans, renouvelable 1 fois, exercice sur un ou plusieurs établissements scolaires, avec activités complémentaires possibles hors temps scolaire. Le temps plein correspond à 1600H annualisées et les étudiants auront un mi-temps de 20H, pour le prix d'un demi-SMIC. Pour comparaison, le statut de Surveillant-Etudiant, en voie de disparition, prévoyait 28H pour un salaire de plus de 1100€

CES

(Contrat Emploi Solidarité) :

contrat de droit privé à durée déterminée (de 3 à 12 mois, renouvelable 1 fois) à temps partiel, payé 50% du SMIC. Il ne donne droit qu'à la retraite Sécurité Sociale.

CEC

(Contrat Emploi Consolidé) :

contrat de droit privé à durée déterminée (12 mois renouvelable jusqu'à 60 mois) à temps partiel ou à temps plein. Rémunération maximale : 120% du SMIC dont 20% à la charge de l'employeur.

Emploi-Jeune :

contrat de droit privé à durée déterminée (12 mois renouvelable jusqu'à 60 mois) à temps plein avec horaire annualisé.

La précarité c'est ça

MA (Maîtres Auxiliaires) :

maîtres remplaçants embauchés par les rectorats sur diplômes et selon les besoins sur des tâches d'enseignement

Contractuels :

contrats de droit privé à durée déterminée, renouvelable, à temps partiel ou à temps plein (remplacent les MA).

Vacataires :

contrat de droit privé, recrutés pour 200H ou 270H par an maximum sur une même tâche, payés à l'heure (environ 35 € brut de l'heure).

L'AGCS : « On entre dans le 21^e siècle »

C'est quoi ça l'AGCS ?

C'est ce qui va changer ta vie et celles de tous!

L'AGCS est un accord cadre signé en 1994, actuellement en cours de renégociation dans les couloirs de l'OMC : c'est un accord visant à la libéralisation des Services Planétaires !

Ces services sont en autres, l'eau, l'éducation, la santé, le tourisme, l'énergie, le transport....

Bien sûr, vous vous dites que de nombreuses choses citées ici sont déjà libéralisées, mais l'ampleur est tout autre. Voici volontiers quelques exemples que nous encourageons fortement à diffuser :

- A la vue du document de l'OMC S/C/W/50 35, 42 47, Salaire Minimum et Sécurité Sociale sont traités par les négociateurs comme des « obstacles techniques au commerce ».

- Selon le mode 4 de l'AGCS, document S/C/W/50 26, 60 – S/C/W46p9- S/C/W/29, note des Etats – Unis, 12.00, l'OMC prône le recours à une main d'œuvre étrangère à faible coût, personnel embauché avec des CDD, sur la base légale et salariale du pays d'origine (exemple de l'utilisation d'une main d'œuvre indienne et pakistanaise par les chantiers de l'Atlantique lors de la construction du Queen Mary II).

- Les Etats demandent l'application du principe de « neutralité technologique », lequel interdirait à un pays de préférer une source d'énergie à une autre (solaire ou éolien plutôt que nucléaire ou pétrolière par ex) ;

- Selon les articles VI.4 et XXIII.3, n'importe quelle loi ou mesure d'un pays peut être contestée, voire sa suppression demandée, si elle « compromet » les « avantages » que des entreprises étrangères pouvaient raisonnablement s'attendre à tirer de l'accord.

L'Education, la culture, la santé dans la ligne de mire...

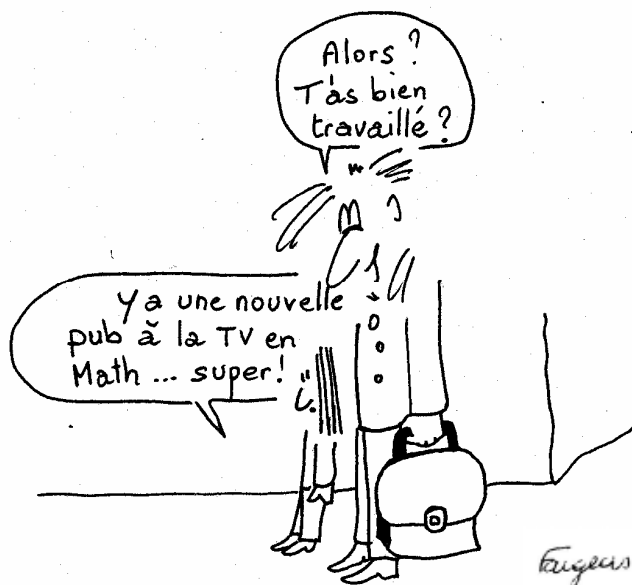
Pour les protagonistes de cet accord, et à la lecture des documents qu'ils produisent, force est de constater que l'Education n'est plus un droit assuré par un service, ce n'est plus qu'un marché qu'il faut impérativement ouvrir à la concurrence. La grande ambition inscrite dans les textes les plus fondamentaux, sur le droit pour tous au savoir est reléguée aux oubliettes. Mme Viviane Reding, commissaire européenne à l'éducation et à la culture l'affirmait dans un récent article : « il faut rendre nos universités compétitives sur le

marché mondial de l'enseignement supérieur. » Et l'enseignement primaire et secondaire n'est pas non plus à l'abri de ce principe. Cette « chère » commissaire européenne faisait ainsi écho à une déclaration du représentant de l'Union européenne auprès de l'OMC affirmant, en juin 2000, « l'Education et la Santé sont mûres pour la libéralisation ». Ce n'est plus l'Education pour tous, à l'avenir ce

sera l'Education pour ceux qui peuvent payer !

« Mais pour l'instant, l'Ecole est toujours publique, laïque et obligatoire en France » pourrait-on nous rétorquer. Ouais mais seulement, parce que l'accord initial de 1994 prévoyait un échéancier pour les libéralisations de certaines structures « publiques » comme l'Education nationale. En réalité, cette exemption temporaire accordée à l'Education publique en 1994 a surtout servi à étouffer les craintes en affirmant qu'on ne toucherait pas à l'enseignement.

Mais il était prévu, dans l'annexe de l'accord officiel : « En principe, les exemptions ne devraient pas dépasser une période de dix ans. En



.....en rétrogradant au 19^e ! »

tout cas, elles feront l'objet de négociations lors des séries de libéralisations des échanges ultérieures ».

Voilà où nous en sommes. Le traité a été signé en 1994, les exemptions ne devaient durer que dix ans, nous sommes en 2004 : faites le calcul !

La mule est déjà bien chargée !

D'ailleurs, pour comprendre cette logique dans son ensemble, il est indispensable de faire le lien entre ce que prévoient les Accords, ce qui nous tombe déjà sur le coin de la tronche depuis quelques années (retraites, décentralisation, privatisations de France Télécom, EDF, PTT, fermetures accélérées d'entreprises, délocalisations à l'étranger, réformes des universités, intermittents du spectacle.... et on en passe), et sur ce qui est prévu dans différents pays : démantèlement des services publics, réformes de la sécurité sociale, assurance chômage....

Personne n'est à l'abri de ce projet planétaire qui dévoile doucement mais sûrement son vrai visage. D'ailleurs, c'est pas innocent si un tel projet et ses protagonistes restent dans l'ombre ; c'est pour mieux te manger mon enfant !

Si tes gosses te demandent dans quelques années pourquoi tu t'es pas mis en rogne contre un projet de civilisation aussi inégalitaire, qui n'a qu'une valeur, celle du pognon, et qui a pour conséquences le chômage de ta fille, la non prise en charge de la maladie de ton fils par la sécu, la misère dans laquelle vit ta mère depuis sa retraite, la coupure de la pub à la télé par un bout de film, la construction d'une usine de retraitement de déchets nucléaires à la place du Centre de Loisirs où allaient tes gosses et ceux de ton voisin, le réchauffement de la planète,...

Tu pourras toujours leur répondre que t'étais pas au courant. Pas sûr qu'ils vont t'croire...les signes du changement sont là !



Il n'y a pas de fatalité

C'est dans le combat syndical et associatif que naîtront les contre-pouvoirs susceptibles de renverser la vapeur. Il est indispensable de s'inscrire dans le combat contre cette mondialisation là, celle des multinationales et des financiers qui n'ont pour valeur morale que le cours de leurs actions, celle de ces bigots qui prient Saint CAC 40 et Saint Dow Jones en faisant travailler, jusqu'à épuisement parfois, des ouvriers souvent payés au SMIC, voire moins...

Ouvrez-la, rejoignez SUD !

Biblio :

- *Un autre monde justement ! Oxfam Solidarité, propos de Raoul Marc Jennar, chercheur auprès de l'Oxfam solidarité
- Contre l'offensive libérale sur l'école, ATTAC France, rue Pinel – 75 013 -France
- Accord Général sur le Commerce des Services

Mise en réseau des écoles primaires : le bonheur est dans la féodalité !

Qu'est-ce qu'un réseau d'écoles ?

C'est un regroupement de 10 à 30 classes, doté d'un projet pédagogique propre et associé à une structure intercommunale : les crédits d'Etat seront gérés par un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Les maires du regroupement laisseront leur compétence scolaire à l'intercommunalité.

A quoi ça sert ?

Officiellement, il s'agit d'être "moderne" : mutualisation des moyens, allègement des tâches de direction (cela tombe plutôt bien, non ?), pédagogie plus active... En réalité, c'est une histoire de pognon : le calcul des effectifs se faisant par réseaux et non plus par écoles, l'Etat va économiser des milliers de classes, donc de postes. (voir la simulation ci-dessous)

Qui décide quoi ?

Chaque regroupement se verra chapeauté par un **conseil de réseau**, nouvel échelon décisionnel aux attributions très larges : définition des orientations pédagogiques et éducatives (c'est à dire

du projet de réseau), organisation du temps scolaire, répartition des postes, gestion des emplois non enseignants, carte scolaire...

Grâce au conseil de réseau, les élus locaux rentreront de plain-pied dans les orientations scolaires. Il est vrai que les communes sont déjà largement impliquées dans la vie des écoles primaires (crédits scolaires, embauche d'ATSEM, locaux) : on connaît les inégalités entre les communes riches et les autres... Mais aujourd'hui, la politique de retrait de l'Etat a le vent en poupe : en témoigne l'inédite décentralisation de personnels d'Etat, les TOS (Techniciens et Ouvriers des collèges et Lycées). Dans ce contexte, on peut craindre que le transfert de gestion du budget vers les intercommunalités ne soit qu'un moyen de rendre plus aisé le retrait de l'Etat de l'école primaire : il serait en effet plus facile de pousser vers l'autonomie financière des communes regroupées, plutôt que des communes isolées.

Dès lors, pour rester attractives, quels partenariats les intercommunalités seront-elles amenées à chercher ? Avec qui ? Certains hobereaux politiques, économiques ou associatifs locaux ne manqueront pas, parions-le, d'avancer des propo-

les calculs sont simples

360 élèves répartis dans 4 écoles de 4 classes chacune
→ moyenne de 22,5 élèves par classe

Situation actuelle avant les réseaux		Si projet de fermeture...	Création d'un réseau de 4 écoles	
Moyenne d'élèves par classe			Moyenne d'élèves par classe	
fermeture impossible ←	30	d'une classe	24	→ fermeture possible
-		de deux classes	25,7	→ fermeture possible
-		de trois classes	27,7	→ fermeture possible
-		de quatre classes	30	→ fermeture impossible

les conséquences sont dramatiques

sitions, désintéressées bien sûr, en termes de carte scolaire, de sponsoring, de choix des intervenants, de matériels scolaires....Et quels seraient par ailleurs les avantages réels d'une telle mutualisation des moyens ? Une salle informatique pour 500 élèves ? Avec quelles modalités de transport ? Financé par qui ?

Et nous, dans tout ça ?

Le faible pouvoir de décision du conseil des maîtres paraissant sans doute encore trop dangereux, les enseignants seront dorénavant représentés par leur directeur...

Par contre, chaque réseau sera doté d'un "responsable", le **coordinateur**, moitié manager, car chargé des relations entre les acteurs locaux, et moitié flicailon puisqu'il s'acheminera doucement vers un statut de supérieur hiérarchique (participant à l'évaluation des personnels ?).

Enfin, qu'en sera-t-il du mouvement ? Postulerons-nous pour un réseau ou pour une école ? En fonction du projet de réseau ? Pour la durée du

projet ? Serons-nous titulaires d'un poste ou bien déplaçables selon les envies du conseil ?

La mise en réseau des écoles primaires n'est pas une réforme du genre "une de plus" ; elle reflète un choix de société et pose un cadre juridique : celui de l'abandon accentué d'une éducation à vocation nationale, laïque, égalitaire.



Les injonctions économiques internationales, émanant de l'OMC et de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), par ailleurs complaisamment relayées par la Commission Européenne, prônent l'hégémonie du "tout marchand".

A l'image de toutes les privatisations, l'ouverture de l'énorme marché de

l'éducation, tant réclamée au niveau mondial et euro-

péen, nécessite une école préalablement émiettée et hiérarchisée. Si ce n'est là l'esprit du projet, on peut dire que cela y ressemble fort...

...les brèves...les brèves...les brèves...les brèves...les brèves...

Roland VEUILLET, CPE est actuellement en grève de la faim depuis le 30 août 2004.

Par cette action extrême et désespérée il veut faire part de l'injustice dont il fait l'objet.

Sanctionné sévèrement pour avoir soutenu le mouvement de grève des surveillants et des Aide-éducateurs et ses prises de position syndicale au printemps 2003, il n'est autre que l'image de la répression syndicale qui sévit en France.

Enfin les conclusions du grand débat démocratique sur l'école : **Le rapport Thélot** est sorti, l'Education Nationale est sauvée.

Il prône, entre autre, une orientation précoce des enfants en difficulté et un allongement de 5 à 10 h du temps de présence des enseignants dans les établissements sans allègement de la charge de travail à la maison.

Cela ne sera sûrement pas pour s'occuper des enfants en difficulté...car il n'y en aura plus!

Le 21 septembre dernier la Poste était en grève pour dénoncer le manque d'effectif et les restrictions budgétaires qui nuisent à la qualité du service public.

Cinq jours plus tôt les fonctionnaires du ministère du travail étaient aussi en grève pour les mêmes revendications; mais cette fois-ci c'était après l'assassinat de leurs deux collègues qui n'ont pu exercer leur mission.

Alors combien de drame encore pour une prise de cons-

...les brèves...les brèves...les brèves...les brèves...les brèves...

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle:

Code postal :

Ville :

Téléphone:

Email :

Situation professionnelle:

Branche: (1^{er}, 2^{ème} degré, sup, IATOS...)

Corps: (CES, CEC, Instit, PE, Contractuel, MA, Vacataire, Certifié, PEGC, OP, SASU,...)

Fonction: (ZIL, Brigade, AIS, DMA, TZR,...)

Type d'établissement : (école, collège, lycée, université...)

Commune:

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : (1, 2 ou 3 chèques)

(les chèques seront débités le 5 du mois indiqué au dos du chèque entre octobre et avril)

chèques à l'ordre de SUD Education Oise, adressés à :

SUD Education Oise
c/o Marc Thiébaud,
2 rue Verdi
60000 Beauvais

A.....,
le
Signature :



Union Syndicale – G10 Solidaires : maintenant dans l'Oise aussi !

Les syndicats **SNUI** (Syndicat National Unifié des Impôts), **SUD CRC Santé Sociaux** (Solidaires Unitaires Démocratiques, Coordonner Rassembler Construire Santé Sociaux), **SUD PTT** (Solidaires Unitaires Démocratiques PTT) et **SUD EDUCATION** (Solidaires Unitaires Démocratiques Education) de l'Oise ont décidé de s'associer à leur tour en une **Union Syndicale G10 Solidaires départementale**.

Il est aujourd'hui évident que le système économique libéral, basé sur la compétition et la rentabilité financière à court terme, ne sert que le profit grandissant de quelques-uns. Chaque jour, le cortège de ses victimes, les exclus et les "sans", sans emplois, travailleurs précaires sans statut, sans papiers, sans logement, s'allonge.

Les droits sociaux, obstacles à la compétitivité, sont successivement remis en cause : droit au travail, droit aux soins médicaux, à l'éducation, à la retraite. Les Services Publics, garants de l'égalité d'accès aux besoins essentiels, sont tous en cours de démantèlement ou de privatisation.

Par ailleurs, l'échec des luttes du printemps 2003 a démontré de manière définitive l'incapacité de la défense corporatiste et réformiste à enrayer ces attaques sans précédent.

C'est pourquoi les membres de l'Union Syndicale G10 Solidaires de l'Oise veulent la construction, démocratique et indépendante des partis politiques, non seulement d'une riposte unitaire, solidaire, mais aussi d'une alternative au capitalisme mondialisé, alternative tournée vers un autre partage du travail et des richesses.

Coordonnées :

Union Syndicale G10 – Solidaires
121, Rue Annoepel, 60430 NOAILLES
Tel : 06 08 35 23 65

*Bienvenu au petit dernier Sud Travail
qui s'est constitué en début d'année
2004 à l'inspection du travail à
Beauvais*

Barème des cotisations 2004-2005

Salaire net mensuel*	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel*	Cotisation annuelle
- de 610	5 €	+ de 1753	154 €
+ de 610	15 €	+ de 1829	165 €
+ de 838	46 €	+ de 1906	175 €
+ de 915	53 €	+ de 1982	188 €
+ de 991	61 €	+ de 2058	200 €
+ de 1067	69 €	+ de 2134	212 €
+ de 1143	76 €	+ de 2211	224 €
+ de 1220	85 €	+ de 2287	238 €
+ de 1296	95 €	+ de 2363	252 €
+ de 1372	104 €	+ de 2439	265 €
+ de 1448	113 €	+ de 2592	296 €
+ de 1524	122 €	+ de 2744	326 €
+ de 1601	133 €	+ de 2897	357 €
+ de 1677	143 €	+ de 3049	387 €

* salaire net mensuel : salaire net annuel (déclaration d'impôt) divisé par 12.